Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260611-D049_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 17 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-Six, le onze Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Juin 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wangi LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yolène BÉGO (pouvoir à Jean-François BASOU)

Secrétaire de séance : David DUFOUR.

049/2026 Piste cyclable Bourg-Barrage : demande de subvention au titre du Fonds Vert

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, soutient les collectivités locales dans leurs investissements au service de la transition écologique à l'échelle locale.

Les collectivités territoriales peuvent bénéficier de financements pour trois types d'actions :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- l'adaptation au changement climatique des territoires : prévention des inondations, des incendies de forêts, recul du trait de côte, renaturation des villes et villages, ...
- l'amélioration du cadre de vie des citoyens : recyclage foncier, qualité de l'air dans les agglomérations, mobilités durables en territoires ruraux, ...

Dans ce dernier axe, sont éligibles la création d'aménagements cyclables. Afin d'être éligibles, les projets devront être suffisamment matures. Cette opérationnalité du projet doit permettre un engagement du projet d'ici fin 2026 et une durée de réalisation de 3 ans maximum.

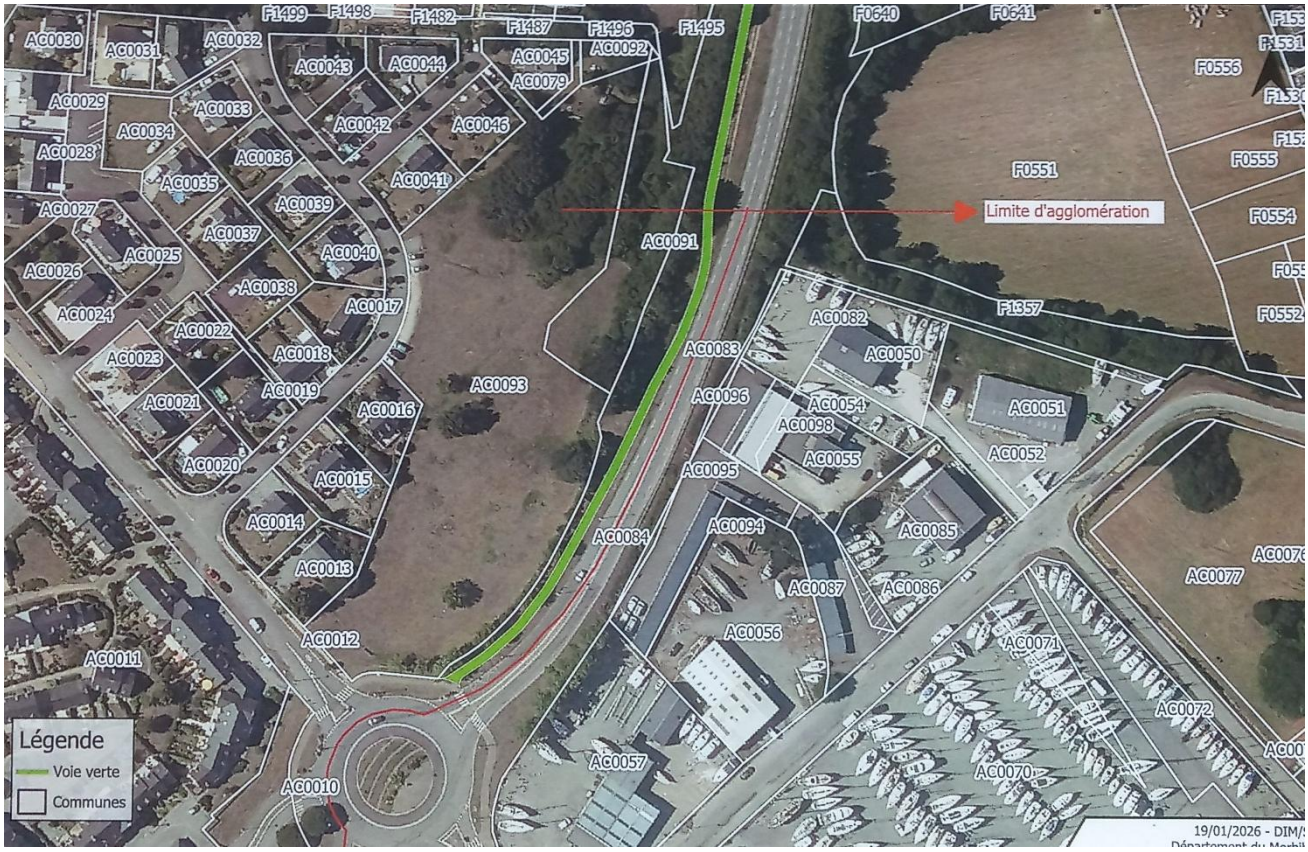
Le taux de financement des projets éligibles et retenus par le biais du Fonds vert peut atteindre 50 % maximum de l'assiette éligible hors taxe, le reste du financement devant être apporté par le porteur de projet ou d'autres partenaires.

En 2022 et 2023, le département du Morbihan a élaboré son schéma des mobilités comprenant un volet cyclable. La liaison reliant les communes d'Arzal et de Camoël présentant un intérêt majeur pour le département et pour les territoires, cette dernière a été inscrite au schéma départemental des mobilités, document approuvé par l'assemblée départementale du 16 Juin 2023.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260611-D049_2026-DE

La commune d'Arzal a souhaité poursuivre le tracé de la voie verte [illegible] RD 139. Compte tenu de l'intérêt de cette opération, les parties se sont rapprochées pour s'accorder sur les modalités du concours financier de la commune à la réalisation de ces travaux pour la partie située en agglomération.

Les travaux consistent à l'aménagement d'une voie verte bidirectionnelle le long de la route départementale n°139 selon le plan suivant :



Le montant des travaux pour la partie située en agglomération est estimé à 31 667 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- ☐ Autorise le Maire à solliciter l'aide financière au titre du Fonds Vert pour la réalisation d'un aménagement cyclable en agglomération le long de la RD n°139.
- ☐ Autorise le Maire à réaliser toutes démarches afférentes à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.